



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



OPTION FACULTATIVE D'EPS AUX BACCALAUREATS GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES

JEU D'ÉCHECS ÉPREUVE ADAPTÉE Pour élèves porteurs de handicap EN CONTRÔLE PONCTUEL TERMINAL

Année scolaire 2011 - 2012
Livret Candidat

RECTORAT
4 rue Georges Enesco 94010 CRETEIL cedex
Téléphone : 01.57.02.68.46 - Télécopie 01.57.02.68.51

Arrêté du 9 avril 2002
Note de service n° 2002-131 du 12 juin 2002
modifiée par la note de service n°2003-119 du 31 juillet 2003

« L'enseignement d'option facultative est une approche spécialisée fondée sur la pratique approfondie d'une ou deux activités physiques, sportives et artistiques... L'objectif principal est de poursuivre l'approfondissement du processus de préparation et de réalisation d'une performance dans une activité spécifique.. »

Evaluation de l'option facultative en E.P.S :

- ☞ *« Elle relève soit du contrôle en cours de formation, soit de l'examen ponctuel terminal. »*
- ☞ *« Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ne peuvent présenter l'épreuve facultative. De même les candidats à l'épreuve d'éducation physique et sportive de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative »*

L'examen ponctuel terminal :

- ☞ *« Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat d'association organisant un enseignement facultatif d'éducation physique et sportive peuvent passer l'épreuve relative à cette option sous la forme d'un contrôle en cours de formation.*
- ☞ *« Les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat d'association qui n'ont pas suivi l'enseignement facultatif, de même que les candidats individuels et les candidats des établissements privés hors contrat d'association, présentent une épreuve ponctuelle terminale. »*
- ☞ *« Le contrôle ponctuel terminal de l'enseignement facultatif d'E.P.S. s'effectue sur une épreuve correspondant à une activité figurant sur une liste académique arrêtée par le recteur... »*
- ☞ *« Le référentiel des épreuves de cette liste contient les différents points de l'article 16 de l'arrêté du 9 avril 2002 : l'épreuve comprend une prestation (75% de la note) et un entretien (25%) » et ceux du cahier des charges national du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun. Les compétences attendues du niveau deux du cycle terminal constituent le niveau exigible »*
- ☞ *Les livrets candidat sont disponibles dans les inspections académiques et en lien sur le site académique*
- ☞ *« Pour l'épreuve facultative ponctuelle terminale, le candidat choisit obligatoirement une activité différente de celles présentées pour les épreuves de l'enseignement commun obligatoire ou pour les preuves ponctuelles terminales ».*
- ☞ *« Pour l'organisation de l'épreuve, une seule date est autorisée par académie ou par département »*
- ☞ *« La note définitive est arrondie au point entier le plus proche. Elle est ensuite transmise au président du jury.»*

Pour la session 2012, la liste des épreuves d'option facultative EPS à l'examen terminal, arrêtée par le recteur de l'académie de Créteil, est la suivante :

Danse
Natation
Basket ball

Pour les élèves en situation de handicap

Judo
Natation
Basket ball
Tir
Jeux d'échecs

Concernant les candidats présentant un handicap attesté, l'épreuve d'EPS Option Facultative est autorisée :

Pour les candidats scolarisés en milieu scolaire et pour les candidats libres : avoir passé 2 épreuves adaptées du CCF dans son lycée ou avoir passé l'une des épreuves ponctuelles obligatoire : danse, tennis de table, badminton, demi-fond, natation.

Pour tous les candidats, lors de l'épreuve, se munir de la carte personnelle d'invalidité et pour les licenciés fédéraux d'une attestation de la classification (de S1 à S13), signée par les dirigeants de clubs ou d'associations. Cf. document « attestation ».

EPREUVE FACULTATIVE PONCTUELLE

JEU D'ECHECS

Protocole

MODALITE DE L'EPREUVE

- L'épreuve consiste en une prestation sous forme de partie de 20 minutes (5 minutes pour l'examineur et 15 minutes pour le candidat) et d'une batterie d'exercices en 10 minutes (10 exercices) notée sur 15 points.

Un entretien d'une durée de 15 minutes aura lieu avec le jury, noté sur 5 points.

- Les candidats devront présenter leur carte d'invalidité.
Les candidats pourront présenter leur licence FFE pour attester de leur Elo.
Au début de l'épreuve, on demandera au candidat d'installer un échiquier et les pièces puis de régler la pendule.
- Le candidat aura les Noirs. Le mat arrête la partie.
- Avant le début de la partie, le candidat devra compléter sa feuille de partie, saluer son adversaire par une poignée de main, puis appuyer sur la pendule.
- La partie et les exercices sur 15 points

Une note technique sur 5 points :

- Règles de base (1 point), connaissance des coups spéciaux (1 point), gestion de la pendule (1 point), notation des coups (1 point), respect de l'adversaire (1 point)

Une note tactique sur 5 points :

- Capacité à parer un échec (1 point), capacité à défendre une pièce attaquée (1 point), capacité à engendrer des menaces (1 point), connaissance des mats et pats de base (1 point), connaissance des finales de base (1 point).

Une note stratégique sur 5 points :

- Respect des principes de base de l'ouverture (1 point), capacité à contrôler ou à gagner de l'espace (1 point), capacité à valoriser le placement de ses pièces (1 point), connaissance des thèmes stratégiques de base (1 point), capacité à éviter ou réparer des faiblesses dans son camp et à en créer chez l'adversaire (1 point).

- Un entretien sur 5 points :

Pour les candidats déficients auditifs, les questions et les réponses se feront par écrit.

L'entretien portera, sur les connaissances :

culturelles - réglementaires - théoriques (arbitrage, histoire du jeu, les principaux thèmes tactiques et stratégiques, le vocabulaire spécifique, la théorie des ouvertures, l'actualité des échecs, l'éthique, la réglementation).

Compétences attendues		Principes d'élaboration de l'épreuve	Jeu d'échecs
En situation de partie, être capable de : <ul style="list-style-type: none"> – mener les pièces d'un camp pour conduire l'affrontement de façon individualisée ; – contrôler les aspects stratégiques et tactiques de la partie. 		Un entretien aura lieu avec le jury à l'issue de la (ou des) partie(s) jouée(s) contre un examinateur (ou contre un autre candidat) Avant le déroulement de l'épreuve, les candidats devront installer correctement l'échiquier et les pièces et régler la pendule comme il leur sera demandé.	
Points	Eléments à évaluer	Degré d'acquisition	
05/20	Eléments techniques : <ul style="list-style-type: none"> – Connaissances des règles de base (orientation de l'échiquier, placement et déplacement des pièces, mise en échecs, fin de partie) – Connaissance des coups spéciaux (roque, promotion, prise en passant). – Notation des coups. – Utilisation de la pendule. – Capacité à respecter son adversaire – Capacité à jouer en silence et en respectant la règle « pièce touchée, pièce à jouer » (sauf pour les candidats non-voyants) 	<ul style="list-style-type: none"> – Candidat sachant orienter l'échiquier, placer les pièces et noter ses coups et ceux de l'adversaire sans faute. – Candidat appuyant sur la pendule sans que l'examineur ait besoin de lui rappeler et capable de gérer la ressource-temps. – Candidat respectant les usages en pratique dans le monde des échecs (serrer la main de son adversaire avant la partie, annoncer les échecs, demeurer silencieux...) – Candidat précisant la mise en échecs à bon escient. – Candidat en capacité d'annoncer la fin d'une partie (mat ou pat) 	
05/20	Eléments tactiques : <ul style="list-style-type: none"> – Capacité à parer un échec de différentes façons. – Capacité à sauver ou protéger une pièce menacée. – Capacité à engendrer des menaces (fourchettes, combinaisons, sacrifices) – Connaissance des mats de base. – Connaissance de la règle du pat. – Connaissances des finales de base. 	<ul style="list-style-type: none"> – Candidat sachant repérer un échec et sachant ne pas se mettre en échec. – Candidat sachant parer efficacement l'échec (par le déplacement du roi, par l'interposition d'une pièce entre la pièce donnant l'échec et le roi, par la capture de la pièce donnant échec) – Candidat sachant proposer une attaque appropriée à la situation (fourchette, enfilade, attaque à la découverte, attaque contre le roque adverse...) – Candidat maîtrisant les mats de base (mat du couloir, mat des Arabes, etc.) – Candidat maîtrisant les principes de base des finales (contrôle du centre par le roi, création d'un pion passé, conduite du pion à la promotion, compréhension de la règle de la promotion) 	
05/20	Eléments stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> – Respect des principes de base de l'ouverture. – Capacité à contrôler ou gagner de l'espace (le centre par exemple). – Capacité à valoriser le placement des pièces. – Connaissance des thèmes stratégiques de base – Capacité à éviter ou réparer des faiblesses dans son camp et à en provoquer chez l'adversaire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Adoption d'une ouverture cohérente en rapport avec l'ouverture et le développement de l'adversaire. – Utilisation des thèmes stratégiques de base (contrôle du centre, contrôle des colonnes ouvertes, entrée des tours sur la septième rangée, avant-poste pour les cavaliers...) – Prise en compte et anticipation des éléments sur le long terme contenus dans une position ; capacité à repérer ces faiblesses (pion isolé, pion arriéré...) et/ou à en créer chez l'adversaire. – Capacité à déceler rapidement des thèmes stratégiques de base et à les mettre en œuvre (échange de pièces pour aboutir à l'entrée d'une tour sur la septième rangée, par exemple). 	
05/20	<ul style="list-style-type: none"> – Éthique et respect des codes 	<ul style="list-style-type: none"> – Connaissance globale (arbitrage, historique, ouvertures, cas de nullité d'une partie...) 	

Précisions concernant l'inscription à l'option facultative ponctuelle 2012 pour les élèves en situation de handicap

En CCF Obligatoire, si un élève a dans son ensemble d'activités l'épreuve adaptée :	Alors il peut s'inscrire à l'option facultative ponctuelle dans l'épreuve :
Course de haies	Natation - Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Course de demi fond	
Relais -vitesse	
Lancer du disque	
Lancer du javelot	
Saut en pentabond	
<i>Biathlon</i> : 50m haies-poids (Epreuve académique)	
Natation	Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Course d'orientation	Natation - Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Escalade	
Sauvetage	
Acrosport	
Gymnastique aux agrès	
Arts du cirque	
Chorégraphie collective	Natation - Judo - Tir - Jeux d'échecs
Basket-ball	
Hand-ball	Natation - Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Football	
Rugby	
Volley-ball	
<i>Ultimate</i> (Epreuve académique)	
Judo	Natation - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Savate boxe française	Natation - Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Badminton en simple	
Tennis de table en simple	
Musculation	
Course en durée	
Aérobic CC5 (Epreuve académique)	
Step CC5	

En ponctuel obligatoire, Si un élève est évalué dans l'activité :	Alors il peut s'inscrire à l'option facultative ponctuelle dans l'épreuve :
Danse Badminton simple Demi-fond Tennis de table simple	Natation - Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs
Natation	Judo - Basket ball - Tir - Jeux d'échecs

Inspection Pédagogique Régionale EPS – Académie de Créteil